

accident; mais même s'il possède toutes ces qualités, il peut en outre se trouver dans la nécessité d'avoir recours à des dons angéliques afin de satisfaire chaque réclamant qui frappe à sa porte pour recevoir une indemnité.

Je ne suis pas de ceux qui considèrent tous les réclamants comme des trompeurs; d'autre part, je crois fermement qu'une grande partie des réclamations sont faites de bonne foi. En même temps, les compagnies d'assurance ont toujours présente à la mémoire quelque réclamation frauduleuse ou fictive comprenant des cas de blessures infligées à soi-même par le réclamant, contre lesquels les fonds de la Compagnie demandent protection.

Une compagnie contre les accidents rapporte que sur trente-et-une réclamations, pour décès présentées à la compagnie, six décès se produisirent pendant que les personnes décédées s'occupaient de remplir les devoirs de leur charge; six personnes se noyèrent, dont l'une probablement se suicida; une autre personne fut écrasée par un train de chemin de fer dans une gare, probablement aussi un suicide; deux moururent de pneumonie, cinq d'alcoolisme, cinq d'autres maladies; une autre personne mourut d'une cause inconnue; une autre fut tuée dans un travail qui n'était pas couvert par la police; une autre fut tuée par une voiture pendant qu'elle faisait de la bicyclette, une autre par une explosion, une en traversant une voie de chemin de fer et enfin une autre personne mourut de maladie de coeur. Quatorze de ces accidents furent reconnus comme compris dans les clauses des polices, et les réclamations furent promptement payées; trois furent rejetées, car il fut reconnu que les décédés étaient morts de maladie; cinq réclamations furent contestées et neuf furent réglées pour éviter des procès, procès qui pourraient n'avoir rien coûté à la Compagnie car le cas d'alcoolisme ou de maladie était bien établi.

Il est probable qu'il n'existe pas de branche d'assurance (sauf toutefois l'assurance contre la maladie), qui soit obligée, proportionnellement au revenu de primes, de régler un aussi grand nombre de réclamations pour l'assurance contre les accidents.

Dans l'année 1907, seize compagnies du

CIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU COMMERCE CONTRE L'INCENDIE

Bureau Principal: 151 rue GIRAUD, St-Hyacinthe
Actif dépassant \$205,000.00

Cette Compagnie n'assume que des risques commerciaux, et opère sur des bases strictement mutuelles. C'est pourquoi tous les marchands et commerçants de cette Province doivent bénéficier de ses avantages.

T. A. ST-GERMAIN, Sec.-Gérant

Il y a une limite à la somme totale de travail que vous pouvez donner. Ne croyez pas que vous puissiez ajouter beaucoup à cette somme en travaillant la nuit et le dimanche.

La Prevoyance

Accidents et Maladies. Bris de Glaces.
Garanties de Contrats
et Cautionnements.
Responsabilité de Patrons.

Edifice "Guardian": 160 rue St-Jacques
MONTREAL

En public vous pouvez ignorer la concurrence; mais elle doit toujours être présente à votre esprit. Un concurrent dédaigné peut vous enlever la motité de vos clients.

POURQUOI

DOIT-ON ASSURER SA VIE DANS

La Sauvegarde

- | | |
|-----------------|---|
| 10 PARCE
QUE | Se <i>s</i> <u>taux</u> sont aussi <u>avant</u> <u>tagés</u> que ceux de n'importe quelle compagnie. |
| 20 PARCE
QUE | Se <i>s</i> <u>polices</u> sont plus <u>libérales</u> que celles de n'importe quelle compagnie. |
| 30 PARCE
QUE | Se <i>s</i> <u>garanties</u> sont <u>supérieures</u> à la généralité de celles des autres compagnies. |
| 40 PARCE
QUE | La <u>sagesse</u> et l' <u>expérience</u> de sa <u>direction</u> sont une <u>garantie</u> de succès pour les années <u>utures</u> . |
| 50 PARCE
QUE | Par dessus tout, elle est une compagnie <u>canadienne française</u> et que ses capitaux <u>restent</u> dans la province de Québec pour le <u>bénéfice</u> des <u>notres</u> |

Siège social: 7 PLACE D'ARMES,

MONTREAL.

Canada payèrent pour réclamations pour accidents aux personnes près d'un million et demi de dollars, somme qui pouvait représenter plus de 15,000 réclamations. Le grand travail exigé pour occuper d'un si grand nombre de réclamations pour indemnité, chaque semaine, chaque réclamation constituant un problème en elle-même, et pour les payer promptement sans délai inutile, est évident de lui-même. Quelquefois, les réclamants pensent que les compagnies sont trop exigeantes au point de vue des preuves à fournir à l'appui de la réclamation; mais le fait que les Compagnies ont un si grand nombre de réclamations à traiter, provenant de toutes les parties du pays et de personnes inconnues du bureau-chef, rend nécessaire un système régulier par lequel des preuves doivent être fournies à l'appui des réclamations.

La première chose essentielle consiste à notifier immédiatement la Compagnie de l'accident pour permettre à l'assuré de se conformer facilement aux termes de la police; dans ce but, un avis en blanc est envoyé avec chaque police émise. Sur ce blanc, on demande à l'assuré son nom complet, son âge, sa résidence, son occupation, le numéro de sa police, la date du paiement de la dernière prime, à qui elle a été payée, et on lui pose des questions concernant la date et l'heure de l'accident, où cet accident est arrivé, comment il est arrivé, ce que faisait l'assuré en ce moment et le nom du témoin. On demande à l'assuré le nom et l'adresse du médecin qui l'a soigné le premier après l'accident, la nature et la description de ses blessures, combien de temps on pense qu'il sera privé de travail et le nom de toute autre compagnie dans laquelle il peut être assuré. Ce blanc doit être rempli et envoyé au bureau principal de la Compagnie immédiatement après l'accident.

(A suivre).

RELIURE

Nous sommes disposés à louer notre département de reliure avec outillage, à une personne compétente et responsable. S'adresser à LA CIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES, 42 Place Jacques-Cartier.

LES Débits d'une Compagnie d'Assurance Industrielle forment UNE MINE NON DÉVELOPPÉE pour l'ASSURANCE ORDINAIRE. Notre Contrat à Salaire et à Commission offre des occasions exceptionnelles aux hommes qui peuvent faire à la fois de l'Assurance Industrielle et Ordinaire.

THE UNION LIFE ASSURANCE COMPANY

Bureau Principal: EDIFICE UNION LIFE, TORONTO.

47 Succursales au Canada, de Vancouver à Halifax.